

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 33

Nb. de représentés : 8

Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 29/1316 :

Compte administratif pour l'exercice 2023 de clôture du budget annexe des pompes funèbres

ETAIENT PRESENTS :

MM. SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick), TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse), MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe), KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad), (JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphane (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphane, AHO NIENNE Sandrine, PERIANAYAGOM Albert, DAFFON Amédée Albert, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Affaire n°29/1316 : Compte administratif pour l'exercice 2023 de clôture du budget annexe des pompes funèbres.

Direction des Services Financiers - Direction Générale des Services

Monsieur le Maire rappelle que la clôture du budget annexe des pompes funèbres au 30 juin 2023 a été prononcée par délibération n° 27/1203 du 26 juin 2023.

Dans le cadre des travaux de clôture menés avec le comptable public, l'approbation des résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget annexe des pompes funèbres permettra son transfert au budget principal.

A cet effet, le Compte Administratif pour l'exercice 2023 (du 01 janvier au 30 juin 2023) du budget annexe des pompes funèbres peut se résumer ainsi :

		2023	
	investissement	fonctionnement	solde
BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES			
rappel résultat brut cumulé de clôture (compte de gestion)		10 026.03 €	10 026.03 €
restes à réaliser recettes			
restes à réaliser dépenses			
résultat net cumulé de clôture	0.00 €	10 026.03 €	10 026.03 €

Après l'examen de cette affaire, Monsieur Le Maire quitte la séance pour ne pas prendre part au vote du compte administratif 2023 du budget annexe des pompes funèbres.

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Mohammad OMARJEE comme Président de séance pour l'examen de cette affaire.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le compte administratif pour l'exercice 2023 du budget annexe des pompes funèbres

- **D'ARRETER** les comptes du budget annexe des pompes funèbres donné conformément au tableau récapitulatif présenté au début du présent rapport et faisant apparaître les résultats nets de clôture suivants, intégrant les restes à réaliser :

- budget annexe pompes funèbres : + 10 026.03 €



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1316-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023